

Le Six Avril Deux Mil Vingt et Un à 20 Heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 02 avril 2021, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Serge DUCREUZOT, salle polyvalente.

PRESENTS : M. Jérôme DUBREU, Mme Mélanie CHALUMEAU, M. André LARGE, Mme Delphine LEREVEREND, Adjoints.

Mme Marie-Claire RANVIER, Mme Monique GUIRY, M. Jean-Paul LAMBOURG, Mme Elisabeth JOSSE, M. Pierre BROSSARD, M. Joël HISLEN, Mme Cécile GERBEAULT

POUVOIRS : Mme Angélique FAURE à Mme LEREVEREND Delphine  
M. Alban BEAUZON à M. Serge DUCREUZOT

Monsieur Pierre BROSSARD est élu secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Mme LEREVEREND précise qu'elle n'a pas dit que "les dirigeants des 2 associations ne font pas d'effort pour résoudre la situation" mais qu'elle pense qu'avant tout, c'est un problème de personne car les 2 dirigeants ne s'apprécient pas.

Elle précise également que tous les éléments n'ont pas été repris concernant son intervention sur les travaux que l'association CFAMME prévoit de réaliser dans le local Impasse des Ecoles.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 et COMPTE DE GESTION 2020

Le compte administratif 2020 du budget principal laisse apparaître :

. un excédent de fonctionnement de : 1 239 838.02 €

Ce résultat est le cumul de l'excédent propre 2020 (417 323.75 €) et de l'excédent incorporé en 2020 (822 514.27 €)

. un déficit d'investissement de : 470 963.13 €

Ce résultat est le cumul de l'excédent propre 2020 (104 .12.70 €) et du déficit incorporé en 2020 (575 275.83 €)

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 ainsi que le compte de gestion 2020.**

### AFFECTATION DU RESULTAT

La proposition d'affectation est la suivante :

#### ***Déficit d'Investissement :***

Compte 001 : report du déficit : 470 963.13 €

Les restes à réaliser (dépenses et recettes reportées de 2020 sur 2021) s'élèvent à :

Dépenses : 853 960.00 €

Recettes : 1 035 371.00 €,

D'où il ressort un excédent de financement de 181 411.00 €

#### ***Excédent de Fonctionnement :***

Affectation pour partie au Compte 1068 : différence entre le déficit d'investissement et l'excédent de

financement des restes à réaliser, soit :

470 963.13 € - 181 411.00 € 289 522.13 €

Report au Compte 002 de la différence entre l'excédent et la somme transférée au compte 1068, soit :

1 239 838.02 € - 289 522.13 € 950 285.89 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats présentée.**

### **FISCALITE LOCALE**

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Le taux de la TFPB passe donc de 14.56 % à 38.46 % sur la base de 2020.

Chaque année à compter de 2021, un coefficient correcteur est appliqué au produit de la TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 afin de neutraliser la sur ou sous-compensation.

Pour 2021, la commune de MOULINS ENGILBERT est sur-compensée, la commune redonne donc 48 835 €.

Les membres de la commission des finances, réunis les 19 mars et 26 mars 2021, proposent d'appliquer une augmentation de 1 % sur les taxes locales pour 2021 :

	2020	2021
- taxe foncière (bâti) :	38.46 %	38.84 %
- taxe foncière (non bâti) :	36.53 %	36.89 %

A taux constant, compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles, le produit attendu s'élèverait à 695 781 €. L'augmentation proposée porterait ce montant à 702 655 € (annexe ③).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 1 % et de fixer le taux des taxes locales à :**

- **TFPB : 38.84 %**
- **TFPNB : 36.89 %**

### **BUDGET 2021**

#### **COMMUNE**

La proposition de budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 590 760.67 € en fonctionnement et s'élève à 2 217 732.91 € en dépenses et à 2 671 207.22 € en recettes pour la section d'investissement.

#### **FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

##### **Chapitre 11 (Charges générales)**

**+ 6.03 %**

L'augmentation s'explique par 2 dépenses supplémentaires :

- 15 000 € sont inscrits au compte 615221 – bâtiments publics – afin de prendre en compte les travaux qui seraient à réaliser dans les locaux de l'ancienne trésorerie pour permettre l'accueil de stagiaires, d'étudiants ou de remplaçants des médecins comme cela a été évoqué lors de la dernière séance
- 5 000 € pour l'entretien du réseau pluvial au compte 615232 – entretien des réseaux – pour le règlement des factures de SUEZ de 2015, 2017, 2018 et 2019 que SUEZ avait envoyé à la CCBLM au lieu de la commune

##### **Chapitre 12 (Dépenses de personnel)**

**+ 11.41 %**

La prévision prend en compte le recrutement :

- D'un volontaire territorial en administration (VTA) à partager avec CHATILLON EN BAZOIS dans le cadre des Petites Villes de Demain
- D'un contractuel à temps plein d'avril à septembre 2021 : un mi-temps pour compléter le mi-temps thérapeutique de Monsieur HERARD et l'autre mi-temps en emploi saisonnier.

**Chapitre 014 (Atténuation de produits)**

-

La Commune de MOULINS ENGLIBERT reverse 173 910 € au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources.

**Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante)**

+ 0.06 %

Ce chapitre est constitué principalement des indemnités versées aux élus, de la contribution au SDIS et aux organismes de regroupement tels que le SIEEEN et des subventions aux associations.

**Chapitre 66 (Charges financières)**

- 18.57 %

Ce chapitre concerne le remboursement des intérêts des emprunts.

**Chapitre 67 (Charges exceptionnelles)**

x 17.21

Ont été inscrits :

- 1 200 € pour les prix de fleurissement
- 19 457.58 € pour le remboursement à la CCBLM de la DETR perçue pour les travaux d'assainissement de la rue des Marbres

**Chapitre 68 (Dotations aux amortissements et provisions)**

- 18.13 %

Cette dépense est compensée par une recette d'investissement au chapitre 28.

**RECETTES**

**Chapitre 64 (Charges de personnel)**

- 23.00 %

Il s'agit du remboursement sur les salaires en cas d'arrêt maladie ou accident du travail des agents.

**Chapitre 70 (Produits des services)**

+ 0.65 %

Il est tenu compte de la réalisation 2021 ainsi que de la situation sanitaire actuelle pour la fréquentation de la piscine, du musée dont on ne connaît pas encore les dates auxquelles l'ouverture sera possible.

**Chapitre 73 (Impôts et taxes)**

+ 5.63 %

L'essentiel de ces recettes est composé du produit de la fiscalité locale. Une partie de ces recettes supplémentaires est reversée par le biais du chapitre 014 en dépenses suite à la réforme de la fiscalité locale.

**Chapitre 74 (Dotations et participations)**

- 3.80 %

Ce chapitre est essentiellement constitué des différentes dotations de l'Etat.

**Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante)**

- 13.46 %

A ce chapitre sont inscrits les loyers de logements communaux ainsi que le remboursement de sinistres par les assurances.

**Chapitre 042 (Opération d'ordre de transfert entre sections)**

x 14.24

Il s'agit de l'amortissement de la subvention perçue pour l'acquisition du véhicule électrique ainsi que l'écriture non budgétaire nécessaire pour le reversement de la DETR à la CCBLM.

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

Remboursement du capital des emprunts pour 112 000 €

Subvention d'équilibre de l'opération de réhabilitation du centre de secours pour 45 700 €  
Opérations retenues lors de l'élaboration du budget. (annexe ④)

## **RECETTES**

Elles sont composées :

- du virement de la section de fonctionnement pour	1 054 169.09 €
- du reversement au titre du FCTVA :	120 000.00 €
- des subventions pour le financement des différentes opérations :	1 135 036.00 €
- des amortissements du matériel renouvelable (chapitre 28)	

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le budget 2021 tel que présenté.**

### **PROJET DE REHABILITATION DE LA BASCULE**

L'association MOULINS-ART nouvellement créée sur MOULINS ENGILBERT, dont l'objet est de "s'occuper du visuel et de la sauvegarde du patrimoine architectural de MOULINS ENGILBERT et de ses environs", a pour projet la réfection de la bascule située sur le Champ de Foire.

Elle prévoit de procéder à des démonstrations de pesée lors de l'animation estivale "village en fête" ou de manifestations telles que le comice agricole.

Elle présente les devis des travaux envisagés :

- Remise en état : 12 848 € TTC
- Rénovation des instruments de pesée, de l'intérieur du bâtiment, des fenêtres, volets et portes : 1 140 € TTC
- Fourniture de plateaux de chêne : 1 100 € TTC

Cette association a déposé plusieurs dossiers demande de subvention auprès de divers financeurs potentiels : conseil départemental, DRAC, banques (mécénat), CCBLM...

La commune est désignée en tant que partenaire de ce projet. Il apparaît donc souhaitable que le conseil municipal se prononce sur ce dossier qui concerne un bâtiment lui appartenant.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne son accord pour accompagner l'association MOULINS-ART dans ce projet.**

### **CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN**

La CCBLM a établi un projet de convention d'adhésion au dispositif "Petites Villes de Demain" dont l'objet est d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain, pour les communes du territoire labellisées par la préfecture du département de la Nièvre le 11 décembre 2020.

Sa signature par l'ensemble des partenaires est prévue autour du 15 avril.

C'est pourquoi, il est nécessaire que le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention afin de ne pas retarder le lancement du recrutement dès la signature effective.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention d'adhésion au dispositif "Petites Villes de Demain".**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Projet éolien sur la commune de PREPORCHE**

La commune de MOULINS ENGILBERT a été sollicitée par l'association "Sauvegarde du Pays de la Dragne Morvan" qui s'est constituée en novembre 2020 afin de porter à la connaissance des habitants du

secteur, l'existence d'un projet éolien sur la commune de PREPORCHE.

Le conseil municipal de PREPORCHE, a donné son accord en juillet 2020, pour valider la première étape de ce projet éolien, porté par SOLEOL prévoyant d'implanter 6 éoliennes sur la commune de PREPORCHE, sur les sommets de Montjoux et de Corcelles, visibles de plusieurs communes dont MOULINS ENGILBERT.

Au vu des inquiétudes des certains administrés, il est proposé de demander à la société SOLEOL de fournir des informations sur le projet cité et notamment, les résultats des études environnementales en cours.

Dans cette attente, aucune décision ne sera prise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 12.